



**ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LE GENOCIDE
« A.C. GENOCIDE CIRIMOSO »**

1

Bujumbura, le 27 Mai 2015

T.P.C.I. :

***- Son Excellence Monsieur le Président
de la République du Burundi,***

Avec les assurances de notre plus haute considération

***- Son Excellence Monsieur le 1^{er} Vice-Président
de la République du Burundi***

***- Son Excellence Monsieur le 2^{ème} Vice-Président
de la République du Burundi***

Avec les assurances de notre très haute considération

**A Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies**

à

NEW YORK

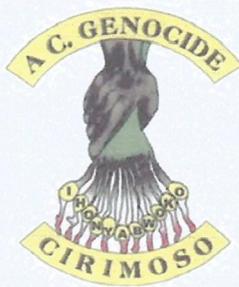
OBJET : Appel au secours du Peuple Burundais en détresse

Excellence Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'insigne honneur de nous adresser par la présente à Votre Haute Autorité en rapport avec la situation de détresse où se trouve aujourd'hui le Burundi pour solliciter votre intervention urgente ainsi que celle du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et de la Cour Pénale Internationale pour sauver le Peuple Burundais de la menace de répétition du génocide, de crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité.

En effet, Excellence Monsieur le Secrétaire Général, cette situation extrêmement préoccupante s'inscrit dans un cadre de crise sociopolitique dont les principaux éléments sont notamment les suivants :

1. La crise qui prévaut au Burundi est le prolongement d'un cycle de troubles sociopolitiques auxquels les Burundais et la Communauté Internationale se sont malheureusement accoutumés avant, durant et après chaque période électorale.
2. Le parti CNDD-FDD au pouvoir mène une campagne d'ethnisation des antagonismes sociaux et politiques.
3. Depuis des décennies, la société burundaise est rongée par le cancer de l'impunité du crime (voir, entre autres, le Rapport n° S/1996/682 de la Commission d'Enquête Internationale des Nations-Unies pour le Burundi (CEINUB) mandatée par le Conseil de Sécurité --- résolution 1012 du 28-08-1995 --- sur demande du Gouvernement du Burundi). Les instances judiciaires



ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LE GENOCIDE « A.C. GENOCIDE CIRIMOSO »

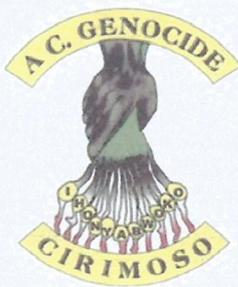
2

sont placées sous la tutelle d'un pouvoir exécutif aujourd'hui dominé par un parti-Etat, un parti unique *de facto*.

4. La majorité de la population burundaise est écrasée par la misère tandis que le développement socioéconomique est entravé par la gangrène de la corruption.
5. La crise se traduit, entre autres, par les harcèlements administratifs, judiciaires, l'intimidation, les menaces de mort et même l'assassinat ciblant des professionnels des médias, des leaders des partis politiques de l'opposition, des associations de la société civile, ainsi que les rescapés du génocide d'octobre 1993 se trouvant encore actuellement dans différents sites pour « personnes déplacées internes » (PDI).

Excellence Monsieur le Secrétaire Général, il est légitime de parler ici de situation de détresse au point de vue sécuritaire notamment sur base des faits suivants :

1. Au cours des récentes manifestations pacifiques de protestation contre la candidature au troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA, des éléments de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont tiré sur les manifestants non seulement des grenades à gaz lacrymogènes mais aussi des balles réelles qui ont fait des morts et des blessés. Ces « forces de l'ordre » ont même poursuivi leurs victimes blessées pour les achever jusque dans un établissement hospitalier. Des manifestants arrêtés par des agents de la PNB ont été parfois torturés dans différents lieux de détention.
2. Des agents du Service National de Renseignement (SNR) sont quotidiennement accusés d'armer et d'encadrer les membres de la Ligue des jeunes du parti CNDD-FDD au pouvoir plus connus sous le nom d'*Imbonerakure*.
3. Les miliciens *Imbonerakure*, dont certains portent l'uniforme de la PNB, munis d'armes blanches (machettes, poignards, gourdins garnis de clous, ...) et d'armes de guerre (fusils d'assaut de type *Kalachnikov*, pistolets, grenades, ...) attaquent des manifestants ou d'autres gens paisibles qui se trouvent à leur domicile ou ailleurs et qui sont soupçonnés d'avoir participé aux manifestations.
4. Certaines victimes ciblées de ces attaques sont explicitement identifiées comme des Tutsi alors qu'il est clairement perceptible que les opposants au 3^{ème} mandat du Président NKURUNZIZA proviennent de toutes les composantes de la population burundaise (*Bahutu, Batutsi, Batwa*) qui, pour l'essentiel, sont uniformément broyées par la misère, la même injustice sociale.
5. Par ailleurs, force est aussi de constater que même les membres du parti au pouvoir CNDD-FDD (des parlementaires, des sénateurs, deux anciens Présidents du parti, le porte-parole du Président de la République, le porte-parole du parti et bien d'autres hauts cadres) s'opposent au 3^{ème} mandat du Président NKURUNZIZA.
6. Depuis un certain nombre d'années, les sites hébergeant les PDI, en majorité des Tutsi, sont ciblés par certaines autorités de l'administration locale, la PNB et les milices *Imbonerakure* en



ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LE GENOCIDE « A.C. GENOCIDE CIRIMOSO »

3

violation de la *Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique (Convention de Kampala, décembre 2009)*.

7. Des sources d'informations fiables font état de la présence au Burundi des **miliciens Interahamwe** (alias *FDLR*) qui, depuis des années, sèment la mort dans la région Est de la République Démocratique du Congo, frontalière du Burundi.
8. Des professionnels des médias ont été emprisonnés, persécutés et parfois menacés de mort ou pourchassés par des agents de la PNB et du SNR tandis que des stations de radio et/ou de télévision à travers lesquelles s'expriment certains partis d'opposition et associations de la société civile sont fermées puis ravagées par des incendies criminels.
9. Terrassés par la peur du climat de violence ambiant, des élèves du secondaire quittent certains établissements scolaires à régime d'internat. Pour des « raisons de sécurité », le Gouvernement a pris la mesure de fermer les homes pour étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur et universitaire. Les étudiants sont maintenant dispersés aussi bien à Bujumbura qu'à l'intérieur du pays, parfois dans des conditions de survie abjectes qui révoltent la conscience humaine.
10. Quelque cent mille compatriotes ont déjà pris le chemin de l'exil vers les pays voisins les plus proches (Rwanda, Tanzanie et R. D. Congo) tandis que les ressortissants étrangers ont pris des mesures qui s'imposent face à la violence annoncée, imminente ou déjà manifeste sur terrain.

Excellence Monsieur le Secrétaire Général, face à une situation aussi inquiétante aggravée par un black-out sur l'information imposé sur tout le pays suite à la destruction délibérée de certains médias indépendants, nous lançons cet appel au secours à la Communauté Internationale qui vous a mandaté pour présider au plus haut niveau aux missions de sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde.

En nous référant à la *Charte des Nations Unies* (notamment en son chapitre VII), à la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (adoptée le 9 décembre 1948)* et aux autres instruments juridiques internationaux qui engagent le Burundi en tant qu'Etat Membre de l'ONU, nous vous prions instamment d'user des pouvoirs que vous confère votre mandat pour prendre des mesures susceptibles d'aboutir aux objectifs suivants :

1. Appuyer de manière concrète la Cour Pénale Internationale (C.P.I.) dans sa mission de poursuite judiciaire de toutes les personnes qui, au cours des activités de répression des manifestations pacifiques ou dans des circonstances connexes, ont commis ou auront commis des crimes de génocide, des crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité ;
2. Désarmer la population civile en général et démanteler en particulier **les milices Imbonerakure** (conformément au prescrit de l'article 240 de la Constitution de la République du Burundi)



ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LE GENOCIDE « A.C. GENOCIDE CIRIMOSO »

5

- *Son Excellence Monsieur le Président de la République Sud-Africaine*
- *Son Excellence Madame la Présidente du Conseil de Sécurité de l'ONU, à NEW YORK*
- *Madame la Procureure de la Cour Pénale Internationale, à LA HAYE*
- *Monsieur le Haut Commissaire des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme, à GENEVE*
- *Monsieur le Rapporteur Spécial des Nations Unies pour la Promotion de la Vérité, la Justice, la Réparation et les Garanties de Non-Répétition*
- *Son Excellence Monsieur le Représentant de l'Union Européenne au Burundi*
- *Son Excellence Monsieur le Représentant de l'Union Africaine au Burundi*
- *Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Royaume de Belgique au Burundi*
- *Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne au Burundi*
- *Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France au Burundi*
- *Son Excellence Madame l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi*
- *Son Excellence l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Burundi*
- *Son Excellence l'Ambassadeur de la Fédération de Russie au Burundi*
- *Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Burundi*
- *Son Excellence le Nonce Apostolique Représentant du Vatican au Burundi*
- *A Monsieur le Secrétaire Général de l' « East African Community » (EAC)*
- *A Monsieur le Secrétaire Général de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL)*
- *Son Excellence le Président de la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi*
- *Son Excellence l'Archevêque Représentant Légal de l'Eglise Anglicane au Burundi*
- *Monsieur le Représentant Légal de la Communauté Islamique au Burundi (COMIBU)*
- *Son Excellence Monseigneur le Président de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) au Burundi*
- *Monsieur le Président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) au Burundi*
- *Monsieur le Secrétaire Général de l'A.C. Génocide – Canada*
- *Monsieur le Président de l'Association « IBUKA », à KIGALI*
- *Monsieur le Président et Représentant Légal de l'ACAT-BURUNDI (L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Burundi)*
- *Monsieur le Président de l'APRODH*
- *Monsieur le Délégué Général du Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC)*
- *Monsieur le Président du FOCODE*
- *Madame le Chef de Mission de « RCN Justice, Paix et Démocratie » au Burundi*
- *Le Représentant Légal de Human Rights Watch au Burundi*
- *Le Représentant Légal d'Amnesty International au Burundi*
- *Le Représentant Légal d'Impunity Watch au Burundi*



ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LE GENOCIDE « A.C. GENOCIDE CIRIMOSO »

4

ainsi que les milices rwandaises *Interahamwe (alias F.D.L.R.)* de sinistre mémoire (conformément aux conventions internationales qui engagent notre pays) ;

3. Assurer la sécurité des PDI qui sont une des composantes de la population burundaise particulièrement vulnérables et en danger ;
4. Assurer la sécurité des étudiants dispersés en dehors des résidences universitaires et spécialement certains qui ont demandé la protection auprès de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique ;
5. Garantir des conditions de sécurité préalables au retour rapide au Burundi de tous les compatriotes réfugiés dans les pays voisins ;
6. Réformer en profondeur les Forces de Défense Nationale (FDN), la Police Nationale du Burundi (PNB) et le Service National de Renseignement (SNR) afin que ces corps soient réellement des institutions républicaines capables de protéger tous les citoyens burundais ainsi que tous les résidents étrangers conformément au prescrit des articles 244, 245 et 247 de la Constitution de la République du Burundi ;
7. Libérer immédiatement et sans condition tous les détenus qui ont été enlevés par les agents du SNR ou qui ont été arrêtés au cours des manifestations par des agents de la PNB parfois avec la complicité des miliciens *Imbonerakure* déguisés en policiers.
8. Restaurer les libertés fondamentales telles que la liberté d'opinion, la liberté d'expression et la liberté d'association, notamment en exigeant du Gouvernement du Burundi l'arrêt de la persécution qu'il exerce sur les opposants politiques et les dissidents, les professionnels des médias ainsi que les leaders des associations de la société civile.

Dans l'espoir d'une suite favorable et dans des délais utiles, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos remerciements anticipés et de nos sentiments très respectueux.

Pour l'A.C. GENOCIDE CIRIMOSO,
Prof. Venant BAMBONEYEHO,
Président et Représentant Légal

C.P.I. à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
- Son Excellence Monsieur le Président de la République de l'Ouganda
- Son Excellence Monsieur le Président de la République du Kenya
- Son Excellence Monsieur le Président de la République Unie de Tanzanie
- Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo